VUE DE LA TOUR

N° 3

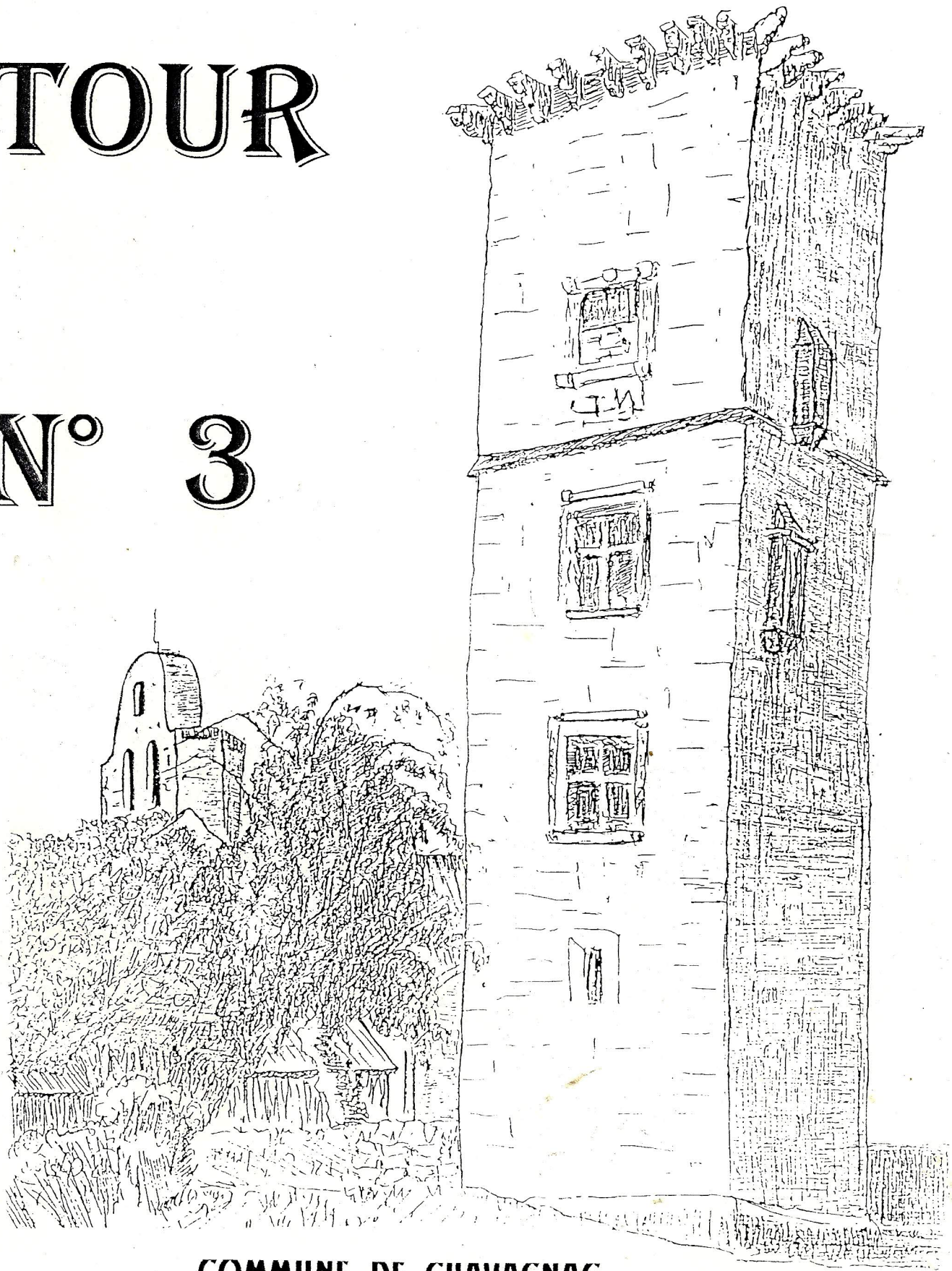

COMMUNE DE CHAVAGNAC

BULLETIN D' INFORMATION MUNICIPAL JANVIER 98

LE MOT DU MAIRE

C'est toujours avec un réel plaisir que je vous présente le Bulletin Municipal qui est devenu, maintenant, un rendez-vous annuel avec tous les Chavagnacoises et Chavagnacois. Il vous donne des informations sur les réalisations et les événements de l'an passé et vous fixe sur les projets d'investissements pour 1998. Je voudrais en profiter pour remercier Romain SUZECK qui s'occupe de la réalisation de ce bulletin.

En 1997 nous avions décidé de rénover le logement au dessus de la Mairie. Les travaux ont été dirigés par J.P. PLAIGNE et au mois d'août les locataires ont pu aménager. Par la même occasion nous avons redonné un peu de jeunesse et de convivialité à la Mairie (détails dans les pages suivantes).

En 1998, le Conseil Municipal a décidé de mettre en oeuvre un gros chantier "EGLISE" (toiture, charpente, gouttières, ravalement et éclairage extérieur de celle-ci). Le montant des travaux s'élèvera à la somme de 900 000 Frs TTC. Pour réaliser ce grand projet,soyez certains que je ne vais pas ménager mes efforts pour aller à la "pêche" aux subventions. Le dossier est presque terminé, seul le financement reste à caler définitivement.

Comme le veut la tradition, le Conseil Municipal, toujours à votre écoute,se joint à moi pour vous assurer de notre entier dévouement et vous présenter nos meilleurs voeux.

Le Maire

Daniel CLOUZARD

LE BUDGET avec Monsieur le Maire

Les recettes communales dites "Contributions Directes" se répartissent en 4 Taxes distinctes dont le taux varie.

Taxe d'Habitation	(TH)	07.41%
Foncier Bâti	(FB)	11.90%
Foncier Non Bâti	(FNB)	99.23%
Taxe Professionnelle	(TP)	22.92%

Pourcentage des recettes "Contributions Directes"

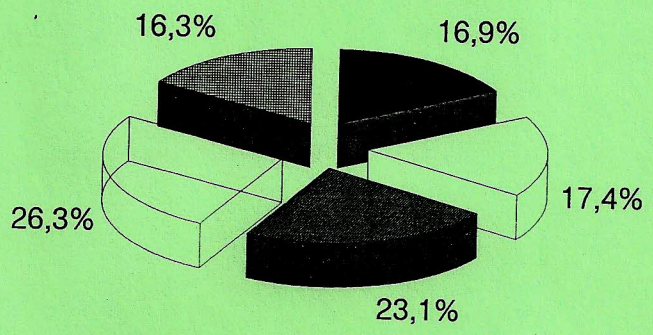

Taxe d'habitation	16.93%
Foncier Bâti	17.42%
Foncier Non Bâti	23.10%
Taxe Professionnelle	26.28%
Compensation Etat	16.27%

Pour information vous trouverez ci dessous le montant de certaines dépenses obligatoires auprès de structures extérieures:

Contingent Aide-Sociale	27 000 Frs
Contingent Incendie	34 000 Frs
Contingent SIRTOM (ordures ménagères)	91 500 Frs
SIVOMAC (syndicat de Terrasson)	90 500 Frs
SIVOS (Ecoles)	59 000 Frs
total	302 000 Frs

s o i t 2 6 . 8 3 % d u b u d g e t

LE BUDGET *avec Monsieur le Maire*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 258 631 Frs

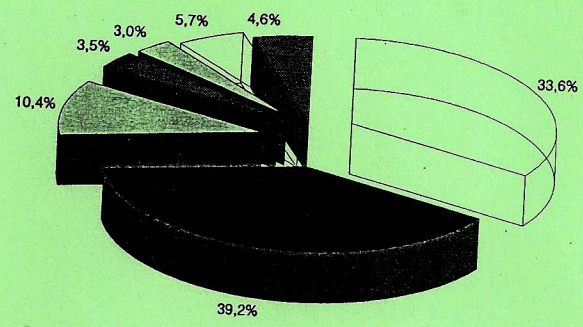

Dotations Etat,Subventions, Participations	33.63%
Contributions Directes,Taxes	39.23%
Produits des services	10.36%
Produits domaniaux	03.51%
Produits exceptionnels	03.00%
Excédent antérieur	05.65%
Atténuation de charges	04.61%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 125 468 Frs

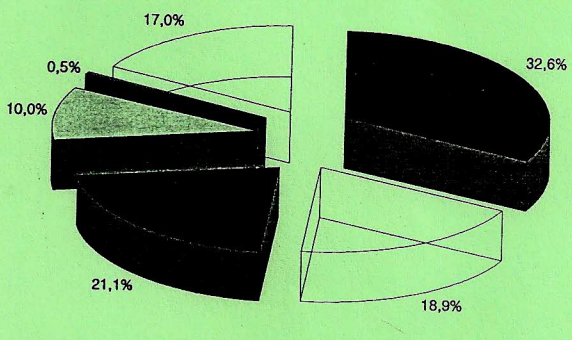

Charges de gestion courante	32.56%
Charges Générales	18.93%
Charges de personnel	21.08%
Charges financières	09.95%
Dépenses imprévues	00.52%
Virement d'Investissement	16.96%

LE BUDGET avec Monsieur le Maire

RECETTES D'INVESTISSEMENT 771 200 Frs

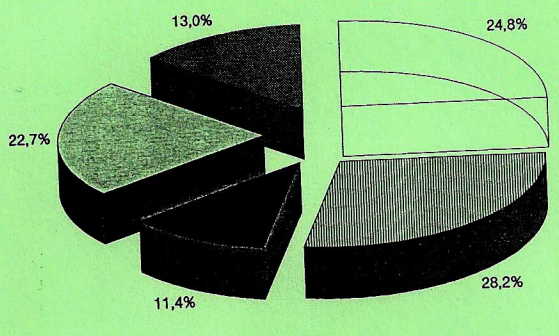

Prélèvement s/fonctionnement	24.75%
Excédent reporté	28.23%
Dotation TVA	11.41%
Subventions,participations	22.65%
Emprunt	12.96%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 771 200 Frs

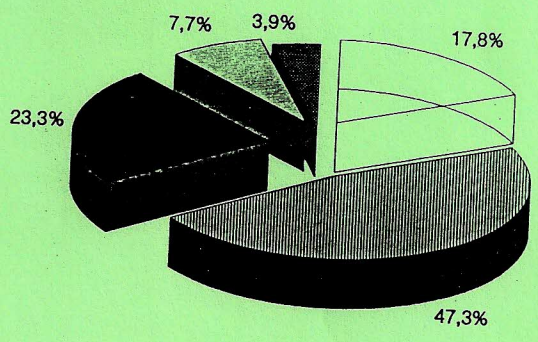

Remboursement d'Emprunt	17.85%
Logement, Mairie	47.33%
Travaux Voirie	23.34%
Petites Fournitures	07.59%
Ruisseau	03.89%

INFOS GENERALES

INTERCOMMUNALITE.

A l'initiative de notre Maire, Daniel Clouzard, une importante réunion d'information sur l'inter-communalité s'est tenue à Chavagnac le 3 Décembre, sous la présidence de Monsieur Dominique ADAM, Sous-Préfet et la présence de son Secrétaire Général,Monsieur Jean-claude FUSTER, de Monsieur MONMARSON, Conseiller Général et Président del'Union des Maires de la Dordogne et de son Directeur Mr REY, de Monsieur AUBERT, Maire de Segonsac et Président de la communauté de communes des Hauts de Dronne .

Beaucoup de Maires, Adjoints et conseillers des communes du Causse étaient présents(Chavagnac,Ladornac,Grézes,La Feuillade,Pazayac,Salignac,Jayac,La Cassagne,Nadaillac,Coly) ainsi que des départements limitrophes tels que Gignac (Lot),Estivals,Chartrier (Corréze). Ils ont écouté avec intérêt Monsieur Pierre Aubert qui leur a fait part de son expérience.

Il existe en France 1446 communautés, sous différentes formes(plus de 300 districts, 11 communautés urbaines, 5 communautés de ville et plus de 1100 communautés de communes) représentant 16 236 communes (44%) et environ 31 millions d'habitants, le plus petit comprend 2 communes pour 146 habitants et le plus grand 146 communes pour 93 150 habitants. La Dordogne n'est pas en reste car il y a 1 district (Périgueux) et 13 communautés de communes réparties sur le territoire représentant 110 000 habitants soit un peu plus du quart de la population.

La communauté de commune ressemble par beaucoup de points à un syndicat intercommunal, mais un syndicat est un groupement de communes autour d'un objectif avec une participation des communes du syndicat, alors la communauté de communes implique une solidarité entre les communes avec une fiscalité propre.

L' avantage principal de la communauté de commune, qui reste un établissement public, est sa fiscalité propre appliquée sur les 4 taxes , le même taux pour les communes de la communauté. Elle peut aussi bénéficier de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement), de subventions (comme la D.G. Equipement, D.D.R., etc..)mais surtout du remboursement de la T.V.A. sur les travaux d' investissement la première année et non pas 2 ans après pour les communes les syndicats intercommunaux. Elle permet en outre de réaliser des projets que les communes seules ne peuvent réaliser par manque de moyens.

La loi prévoit certaines dispositions sur les compétences et le nombre de délégués. La communauté de communes doit obligatoirement avoir compétence sur l'aménagement de l'espace et du territoire et l' économie locale plus au moins 1 (ou plusieurs) compétence à choisir entre les 4 suivantes:

- protection de l'environnement
- logements
- voiries communales
- équipements culturels, sportifs et scolaires

Pour le nombre de délégués la loi ne prévoit pas le nombre mais oblige à une représentation proportionnelle au nombre d'habitants avec au moins 1 délégué ,par commune pour qu' une seule commune ne puisse avoir la majorité.

Monsieur Aubert dans l'exposé de son expérience donne quelque avis: il faut éviter de regrouper trop de communes, 6 ou 7 lui semble un chiffre raisonnable. La population doit être assez nombreuse pour pouvoir faire vivre les projets et être assez bien répartie sur l' ensemble des communes pour éviter une certaine centralisation comme ce serai aussi le cas si la communauté se créait autour du chef-lieu du canton.

Mais surtout, insiste Mr Aubert, il faut que la communauté se crée autour de concepts forts mais en coopération intercommunale qui implique une grande réflexion sur les besoins, une organisation pour mener à bien les programmes définis, une information des habitants sur la nécessité des projets et enfin une solidarité entre les communes (et leurs habitants) pour pouvoir faire vivre les plans élaborés.Il ne faut pas que la communauté de communes arrive à une fusion des communes concernées, il faut que chaque commune garde son identité propre et ait des desseins propres qu'elle réalisera elle-même.

Après tous les exposés Messieurs Monmarson et Aubert, ainsi que Monsieur le Sous-Préfet, répondirent aux différentes questions que posèrent les participants à cette réunion.

CONSEIL MUNICIPAL

Après la démission de Monsieur Jean Bouthier de son poste de deuxième adjoint et comme la loi nous l'impose, Monsieur Jean-Marie Salvetat passe deuxième adjoint et le conseil a élu Monsieur Jean-Pierre Plaigne au poste de troisième adjoint.

LOGEMENT SOCIAL

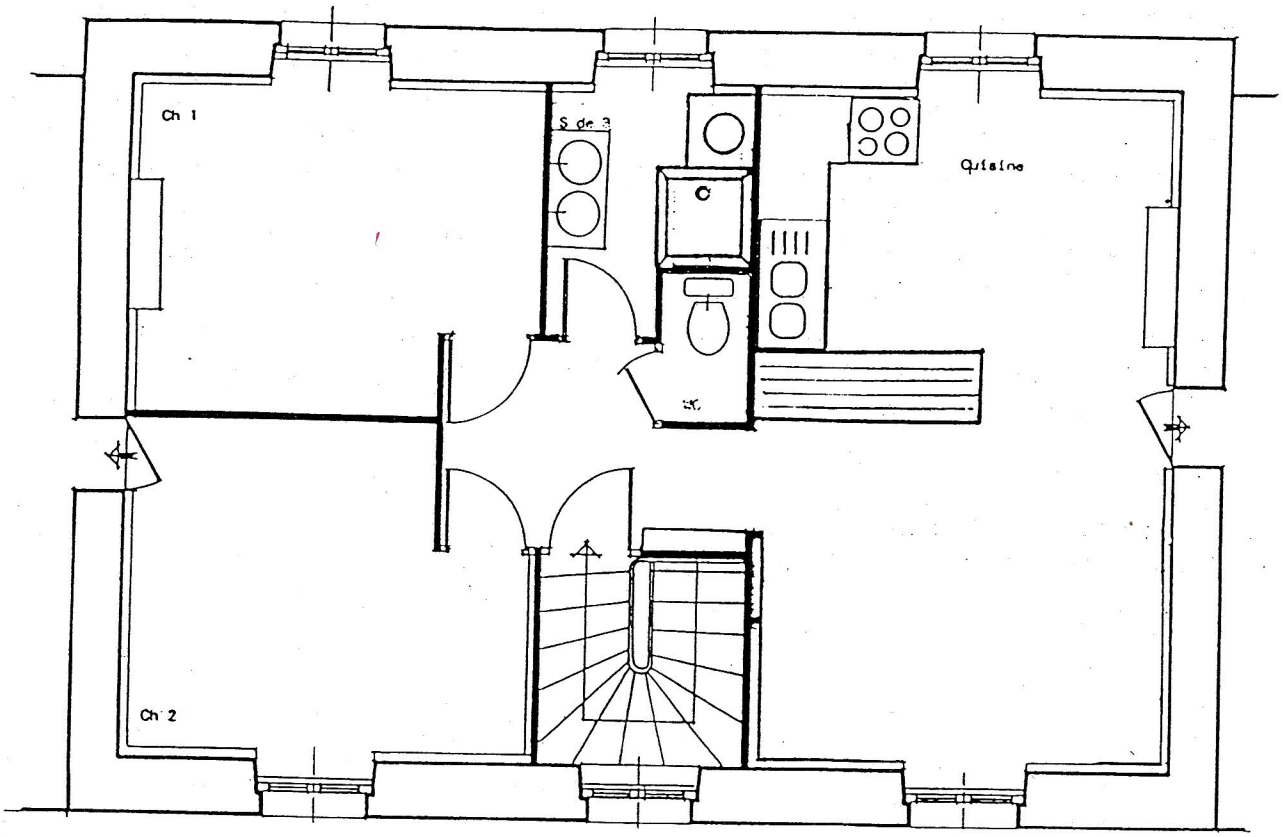

Vous avez ci-dessus le plan du logement que la municipalité a réhabilité

Ce logement est l'ancien logement de l' instituteur, situé au-dessus de la mairie, et qui était en très mauvais état par suite de sa non occupation depuis très longtemps, bien qu'il ait servi de salle de réunion. Sur une prévision budgétaire de 243 000 Frs H.T., la dépense a été de 213 000 Frs pour laquelle nous avons obtenu 168 000 Frs de subventions diverses (dont: D.G.E. 88 000, Contrat d'objectif 48 000, Prime logement social- Palulos- 17 000, Région 12 000, E.D.F. 3 000) le reste est couvert par un emprunt de 100 000 Frs pour une annuité de 13 000 Frs couverts par le montant des loyers qui s'élèvent à 18 200 Frs par an.

Pendant les travaux du logement, la municipalité en a profité pour réhabilité la mairie pour la rendre plus agréable et fonctionnelle. Cette réfection a couté 59 000 Frs H.T. et nous avons reçu 56 000 Frs de subvention: Contrat de pays 21 0000 Frs et 35 000 Frs de l'assurance (dégats des eaux).

Le logement ainsi restauré ne coute pas un centime au contribuable car il s'autofinance avec les loyers et même il laisse un petit bénéfice de 5 200 Frs par an alors que la réfection de la Mairie n'a couté que 3 000 Frs seulement pour tous les travaux effectués.

ASSAINISSEMENT

La loi sur l' eau du 3 Janvier 1992 et son décret d' application du 3 Juin 1994 prévoit une obligation d' assainissement . Cette obligation est à plus ou moins longue échéance mais au plus tard le 31 Décembre 2005 pour les plus petites communes. Même si cette loi ne nous oblige pas à des travaux conséquents, elle nous oblige a une planification de l' assainissement dans la commune. Cette planification se fait par un Schéma Directeur d' Assainissement (S.D.A.). Ce schéma prévoit des zônes dont la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour avoir une collecte des eaux usées et les traiter dans un systèmed' épuration unique.

C' est ainsi que, en même temps que l' étude du schéma, nous avons pensé à faire une étude pour mettre le tout-à-l'égout dans le bourg de Chavagnac;ce tout-à-l'égout toucherai environ 30 à 35 maisons.Ce couplement d' études nous ferait faire des economies.

Ce projet est actuellement à l' étude et nous vous donnerons de plus amples explications au fur et à mesure de son avancement.

==========

TOUR DE FRANCE

Cette année le Tour de France passera dans notre commune le dimanche 19 Juillet au cours de la 8° étape qui conduira les coureurs de Brive à Montauban par Sarlat et Fumel.

La caravane publicitaire devrait passer vers 11h à11h30 et les coureurs vers 12h30 à 12h45.

VENEZ NOMBREUX APPLAUDIR LES COUREURS

ECOLE

(REGROUPEMENT PEDAGOGIZUE INTERCOMMUNAL)

==========

&&&&&&&&&&&&&&&&

==========

Cette année nous avons failli perdre une classe car plusieurs postes sont supprimés en Dordogne. L' administration dans sa logique des comptes nous supprimait la classe de CP (Madame Serre) car les enfants de maternelle ne comptent pas dans la moyenne d' élèves par classe. Bien qu' aucune suppression de classe unique ne puisse avoir lieu, à Chavagnac on nous supprimait une classe car là, la classe de maternelle compte, il y a bien des choses bizarres dans ces comptes!!!

La mobilisation des parents d' élèves ainsi que de la municipalité, des pétitions, occupation des locaux et même une manifestation a Périgeux nous ont permis de garder notre classe. Il ne faut pas penser que ce soit terminé, car l' administration va essayer , à nouveau, le même procédé; il faut donc rester mobilisés pour défendre nos classes.

Nos avons 67 élèves répartis dans les 4 classes sur les 4 classes des 3 communes:

- 21 en maternelle à Chavagnac avec Mlle André
- 18 en CP à Chavagnac avec Mme Serre
- 17 en CE à Ladornac avec Mme Mistaudy
- 11 en CM à Grèzes avec Mme Demai

Cette année nous n'avons aucun changement d' institutrices sauf que maintenant Mlle ANDRE est titulaire du poste de maternelle alors qu'elle n'était que remplaçante jusque là.

Vous avez ci-dessous la liste des délégués des parents d'élèves au conseil d'école:

titulaires:	suppléants:
Mme GLAUDON Brigitte	Mme VIEILLEFOSSE Martine
Mme BECOT Chantal	Mme ROUSSEL Catherine
Mme DUTREUILH Florence	Mme BOUTHIER Sylvie
Mr SIMON Erik	Mr CATUS Thierry

L' ETAT-CIVIL DE LA COMMUNE EN 1997

~~~~~~~~~~~

Nous acceuillons avec les familles l'arrivée de:

ANTOINE VEZIEN Fils STEPHANE et ANNE DELPEUCH
domiciliés à Laborderie à Chavagnac

Toutes nos félicitations à l'occasion du mariage de:

DUBOUCHAUD David et BESSOT Virginie le 21 Juin

MARTY Olivier et BORDERIE Annie le 5 Juillet

BAYLE Pascal et GAUTHIER Nelly le 13 Septembre

Nous avons de la peine pour le décès de:

LAVAL Germaine née SAURET , mère de Pierre et Paulette LAVAL , domiciliés à La Croix , décédée le 12 Avril dans sa 87° année

JUGIE Pierre, notre doyen, père de Jean-Paul, domicilié à Bigeat, décédé le 19 Avril dans sa 90° année

SOL Gabriel, domicilié à Sagournat, décédé le 16 Août dans sa 84° année

SIMEON Bernard, domicilié à Boulegot, décédé le le 26 novembre dans sa 51° année.

Notre doyen:

Après le décès de notre doyen cette année, c' est Mme PALATSI Marcelle,née SELVES, née à Chavagnac et habitant Sagournat qui est notre doyenne avec 89 ans depuis le 1° Novembre.

Felicitations encore à nos plus anciens mariés:

COULIER Henri et Marie-Louise mariés le 06 février 1939 à Ladornac mais habitant Chavagnac depuis cette date.
~~~~~~~~~~~

Chavagnac

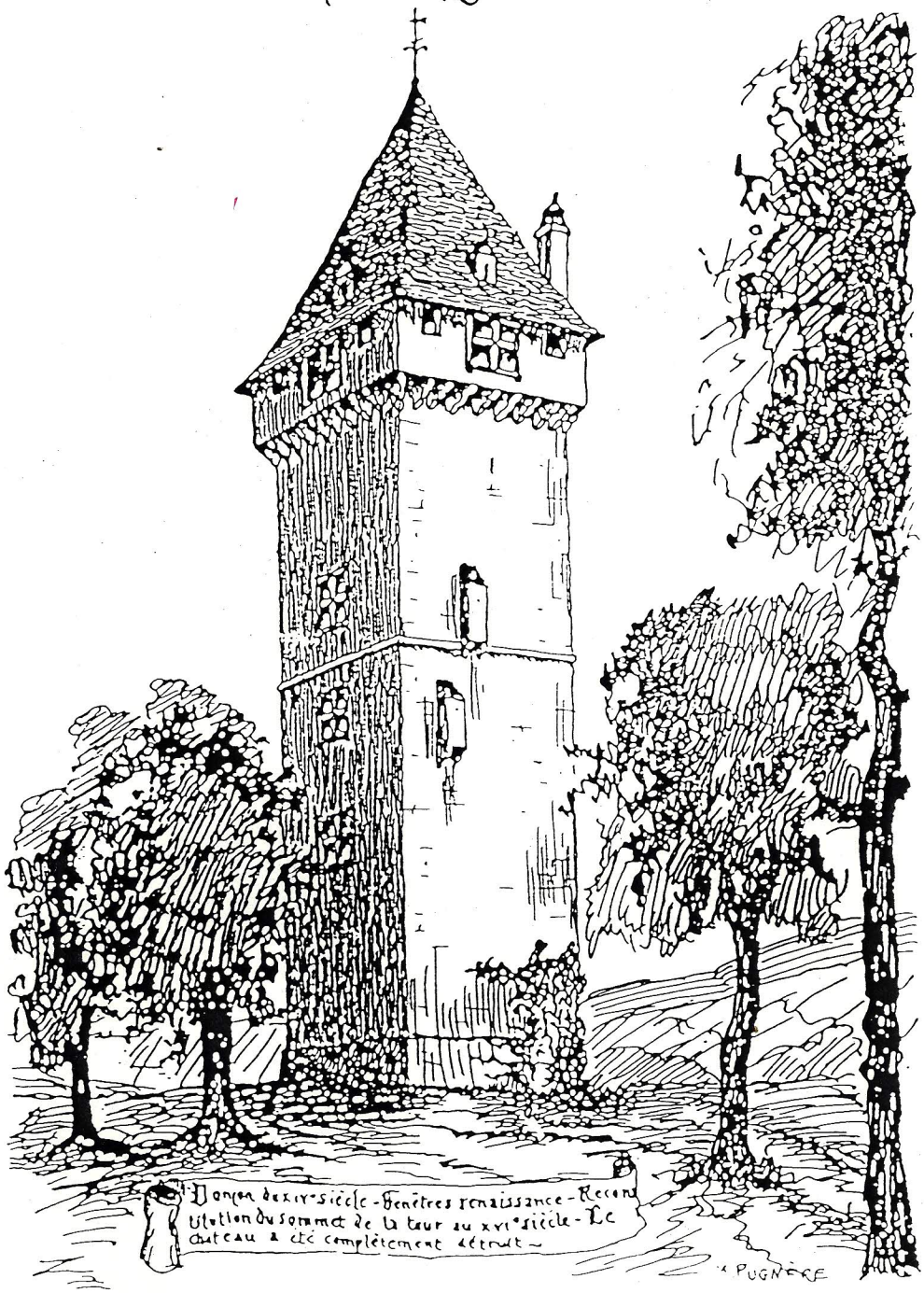

La tour ressemblait-elle à ça?

Etait-ce la réalité ou une interprétation de l' artiste?

Notre commune à la chance de posséder une tour féodale inscrite aux monuments historiques depuis le 21 Juillet 1947.

Cette tour est-elle le reste d' un château comme le dit la tradition? Les archives ne disent rien, ni sur sa construction ni sur ce qu' il lui est arrivé depuis. Bien que des traces d' un bâtiment accolé à la tour subsiste au troisième étage sur la façade Nord, nous ne savons pas grand chose sur ce bâtiment.

D' après des recherches de Monsieur LARIVIERE de Terrasson, il n' est pas certain que ce bâtiment fut le château pillé par les reîtres (mercenaires allemands au service du Roi de France) en 1569, mais son emplacement pourrait être, plus sûrement, le pâté de maisons formé de la Poste, avec l' habitation du receveur, et la maison de Monsieur et Madame Gauthier.Le bâtiment accolé pourrait être le logis du corps de garde défendant la tour.

La tour fut un ouvrage militaire, construit là à une altitude de 330 m, car sa situation dominante permettait de contrôler une vaste région. Ce fut une tour de guet surveillant la région dotée de moyens défensifs importants ainsi qu' un réduit inexpugnable même si l' ennemi eut pénétré à l' intérieur.

De la terrasse, à 25 mètres de hauteur, nous avons une vue sur 5 régions, le Quercy, l' Auvergne, l' Agenais, le Limousin et le Périgord, 7 départements ainsi que dit-on des neiges du Massif Central à l' Est aux neiges des Pyrénées au Sud.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

A.C.L. (Animation Chavagnac Loisir)
SERRE Jean- claude 05-53- 50-25-83

A.J.C. (Association des jeunes de Chavagnac)
GARREAU Ludovic 05-53-51-00-05

G.V. (Gymnastique Volontaire de Causse)
PESTOURIE Cathy 05-53-50-03-08

E.P.E (Entente Périgord Est)
GILMER Jean-Luc 05-53-50-21-98

A.C.C. (Association communale de chasse)
DENIZET Denis

Toutes les associations qui veulent passer un article dans le journal sont priées de se faire connaitre et d'envoyer un article.Tout ce qui est publié sous cette rubrique l'est sous la responsabilité de l'auteur de l'article et de l'association qu'il représente.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DU CAUSSE

ABECEDAIRE de la GYM VOLONTAIRE

Ambiance,activités physiques adaptées et controlées,adresse
Bonne humeur
Camaraderie,copains,courir
Dynamisme,dance
Equilibre,eutonie,engins légers utilisés (balle,cerceau,...)
Force
Gym
Hommes au sens large du mot et invibles à nos cours
Image de son corps
Joie de vivre, jeux
Kilos superflus.....
Loisirs
Marche, musique
Nature, natation
Optimisme
Plaisir d'être ensemble,progresser,puissance
Qualités diverses suivant les individus
Relaxation
Souplesse,santé
Tests
Unanimisme
Vivre mieux
W symbole du travail
X première position bras et jambes écartés
Yoga
Z zoie d'être ensemble, restons ZEN

Après ce petit bréviaire voici le résumé de notre année d'activité 96/97

Nos séances s' effectuent toujours un mois dans la salle des fêtes de CHAVAGNAC et le mois suivant dans celle de LADORNAC. Notre grande ballade du 1° Mai s'est déroulée sur les coteaux de Coly et du Lardin ,toujours du beau temps ce jour-là et plus de 80 personnes

Le 31 Mai nous partions dès 5h du matin dans un grand car complet vers le Futuroscope. Comme nous étions restés voir le spectacle nocturne nous ne sommes retournés à Chavagnac qu'à 2h30 du matin. Dur dur la journée mais fort enrichissante !

Durant le mois de mai et de juin,nous faisons des ballades dans les bois des communes et même parfois le chemin nous mène sous les cerisiers de personnes participants à la G.V.! Pour cette année 97/98, 25 personnes sont inscrites et une vingtaine sont très régulières aux séances.

La G.V. favorise nos relations, elle nous aide à lutter contre le stress et l'isolement. Nous sommes heureuses de nous retrouver même si le travail a été difficile dans la semaine. Pour les activités physiques, nous avons plaisir à nous rencontrer, à créer, apprendre, inventer ensemble.

NOS ACTIVITES SONT OUVERTES A TOUS ET A TOUTES.

Le 7 Décembre : repas dansant
Le 7 Janvier : galette des rois
Le 1° Mai : grande marche - 10 Km le matin et 7 ou 8 l'après-midi avec un repas à midi pou reprendre des forces
A mi-juin : voyage de fin d'année (destination non encore définie)

Si vous avez envie de rejoindre ce groupe très dynamique rendez-vous le mercredi à 20h30 à la salle des fêtes de Chavagnac en janvier, à celle de Ladornac en février, ainsi de suite....

A bientôt

La Secrétaire et animatrice
Martine SUSZECK

A.C.L.

Après plusieurs mois de réflexion et de discutions les deux associations l'A.C.L. et le Comité des Fêtes viennent de fusionner pour n' en former qu'une :

l' ASSOCIATION - CHAVAGNAC - LOISIRS

Cette dernière, dont les statuts ''permettent d' organiser les loisirs et d' animer toutes manifestation à caractère récréatif et éducatif sur la commune '', s' est structurée en mettant en place deux sections:

- la section jeunes (A.J.C.) -qui existait dèjà
- la section fêtes

L' A.C.L. ouverte à tous, acceuillera avec intérêt de nouveaux membres éventuels, peut-être des parents d'élèves, qui par leurs idées novatrices et leur travail au sein de l'association relenceront son activité.

Les bénéfices réalisés au cours des activités, iront comme par le passé ves les écoles. Déjà cette année nous avons versé 5 000 Frs pour améliorer le quotidien de nos classes; nous avons également participé au Noël des enfants.

Composition du bureau:

Président: SERRE J.C.
Secrétaire: DECROS V.
Trésorier: COULIER J.
Vice-Président: MONTEIL E.
Vice-Président- Jeunes: BEGLER P.
Vice-Président- Fêtes: PORTE D.
Secrétaire Fêtes: MARTY O.

N.B.

Vous trouverez le programme de l' association sur le bulletin intercommunal des festivités. A noter que la section jeune a participé à la journée '' Téléthon'' et qu'un concours de belote aura lieu le 17-01-98 à Chavagnac.

A.J.C.

Voici l' an 1998. Moins de deux ans nous séparent désormais de l' an 2 000 et il est temps de songer aux festivités qui acceuilleront le début du 21° siècle.

C'est pourquoi L 'A.J.C. et l' A.C.L. vous convient dès à présent à lui adresser vos suggestions afin que tous ensemble nous puissions préparer au mieux la venue du nouveau millénaire.

Pour l'heure, les membres de l' Association des Jeunes de Chavagnac vous remercient de l' intérêt que vous avez manifesté pour toutes les activités proposées en 1 997.

Nous espérons, cette année encore, vous satisfaire aussi bien par nos activités habituelles que par quelques nouveautés.

Le programme de cette année s' enrichit de rendez-vous musicaux. Le premier d'entre eux, le 31 janvier 1 998, permettra d' acceuillir, à la Salle des Fêtes, la chanteuse Brigitte Fontaine auteur-compositeur-interprète de chansons françaises de qualité et pour public de tout âge. Les créations et reprises de chefs-d'oeuvre du patrimoine musical français vous raviront.

Deux autres évènements musicaux sont actuellement à l' étude. L' A.J.C. et l ' A.C.L. souhaitent participer à la fête de la musique du mois de juin en organisant une Saint-Jean musicale.

De même nous avons, en collaboration avec la municipalité, posé notre candidature pour recevoir, dans le courant du mois d' août, l' un des concerts délocalisé des Orchestrades de Brive.

Gageons que ces quelques nouveautés ne seront pas des manifestations sans lendemains.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année.

L' A.J.C.

Le groupe de motards

"les Cromagnons"

de la Bachellerie

vous remercie de votre participation pour le Téléthon 97 qui lui a permis de reverser à l'AFM la somme de 63 146,45 Francs.

Les "Cromagnons" vous souhaitent une bonne et heureuse année 1998.

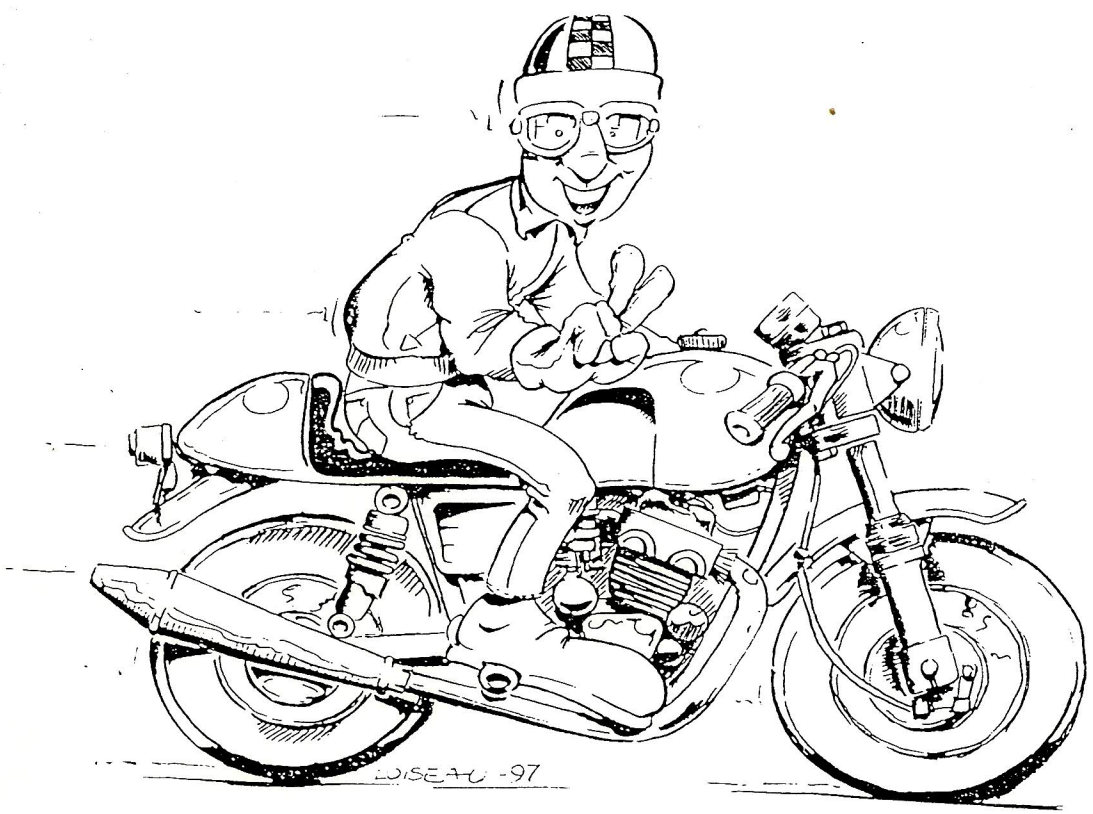

- "Les Motards du cœur seront toujours vos facteurs." -